

La colonisation de la Bretagne par la France (1532 – 1789).

Quelques citations introductives :

Jules Michelet (1831) : « La Bretagne est une colonie comme l'Alsace et les Basques, plus que la Guadeloupe ». » Il faut extirper l'identité bretonne ».

Malte-Brun (1831) « Leurs habitudes, leurs coutumes, leur crédulité et leurs superstitions leur laissent à peine une place au-dessus de l'homme sauvage ».

Auguste Romieu, sous préfet de Quimperlé (1845) : « Surtout rappelez-vous, messieurs, que vous n'êtes établis que pour tuer la langue bretonne. »

« La Basse-Bretagne, je ne cesserai de le dire, est une contrée à part qui n'est pas la France. Exceptez-en les villes, le reste devrait être soumis à une sorte de régime colonial. « .

Créons pour l'amélioration de la race bretonne, quelques-unes de ces primes que nous réservons aux chevaux... ».

Laurent Tailhade (1903) : « Le Breton est le Nègre de la France « (L'Assiette au Beurre).

DEFINITION DU CONCEPT DE COLONISATION.

Le terme de colonisation a été systématiquement occulté tant en France qu'en Bretagne jusqu'à une époque très récente. On a voulu faire accroire que la prétendue « réunion » de la Bretagne à la France fut l'effet d'un traité négocié entre deux pays agissant de leur plein consentement. Et même que la « réunion » fut « sollicitée » par les Bretons ! Il n'en est rien : ce fut une annexion forcée. (D'Argentré, Histoire de Bretagne, Planiol, tome 5, pages 5 et suivantes, Mélenec, mémoire de DEA). Cette légende était encore enseignée dans mon adolescence, au lycée de Pont-l'Abbé, et dans les facultés : une sorte de religion d'État, mensongère. La complicité de l'université à ce roman a été totale, bien qu'elle ait eu accès à toutes les archives, comme tout le monde. Nos « agrégés » et nos « docteurs » se sont sûrement reconnus dans les belles citations ci-dessus.

Le processus de colonisation se définit par plusieurs « éléments constitutifs », par l'addition de ses effets, que l'on peut considérer comme des « critères ». Les principaux sont les suivants :

- **L'invasion d'un pays souverain par un autre**, dans le but, non de mettre un terme à un conflit – par une guerre, par exemple -, mais pour s'en emparer, et y rester. Ce point est archi-démonstré pour les invasions françaises de 1487 à 1491. La France n'a jamais dissimulé sa volonté de s'emparer de la Bretagne. Ses tentatives ont toutes avorté jusqu'en 1532. La France maîtrise toutes les affaires importantes de Bretagne depuis la mort de la duchesse Anne, et y est encore.

- **La destitution du souverain régnant, et de ses héritiers légitimes**. Ou bien on maintient sur son trône le souverain régnant, à condition qu'il soit docile; ou bien on le remplace par un autre, plus complaisant ; ou bien l'envahisseur s'empare des commandes, et gouverne le pays

conquis en direct, ou par des pressions et des menaces exercées par ses créatures : ce fut le cas en Bretagne.

- **La destruction ou le contrôle strict des institutions étatiques.** Essentiellement : le gouvernement local, et son remplacement, soit par un gouverneur (un gauleiter), soit par un gouvernement de façade, nommé et à la discrétion du colonisateur ; soit par des pressions sur les institutions qui participent au pouvoir législatif, à la levée des impôts, à l'administration des provinces et des villes.

- **La maîtrise militaire du pays conquis,** par la destruction des armées du pays colonisé, ou par l'installation à demeure de troupes ou de garnisons de soldats du pays occupant, ou par le recrutement local de troupes « supplétives » sous commandement du colonisateur, et même, le cas échéant, par l'utilisation prioritaire de ces troupes supplétives, au premier rang de ses guerres, pour les sacrifier avant ses propres soldats nationaux.

- **La maîtrise, à son profit, de la politique étrangère :** le pays colonisé est privé de sa politique extérieure propre, de ses ambassadeurs, de son droit à conclure des traités, etc..

- **L'exploitation, à des degrés divers, des richesses du pays colonisé,** qui est mis en coupe réglée : des impôts aussi lourds que possible lui sont infligés, et sont déversés dans les caisses de l'occupant ; son commerce est « ré-orienté » dans l'intérêt du colonisateur; le pays colonisé est soumis à des interdictions, pour éviter qu'il ne produise lui-même ceux qu'il est contraint, de ce fait, d'acheter chez le colonisateur, et ne commerce avec d'autres pays ; ses productions (vins, sel, produits agricoles ou autres) sont imposées de taxes au bénéfice de l'occupant.

Etc.

- **La propagande mensongère,** la déculturation, l'acculturation. Il faut ajouter à cela la propagande qui vise à déculter les populations asservies. Le pays colonial, maître des carrières, ne désigne dans les postes de responsabilité ou d'enseignants que des sujets obéissants ou décervelés, qui reçoivent ordre de laver les cerveaux des colonisés, transformés en esclaves, de leur interdire d'avoir accès à leur histoire nationale, et de revendiquer leur identité.

Ces processus, étalés dans le temps, finissent par faire partie du vécu quotidien des colonisés, au point qu'ils en arrivent peu à peu à oublier leur propre identité, voire à en avoir honte, et même à épouser celle du colonisateur, et de croire, lorsqu'ils se font tuer dans ses guerres, qu'ils le font pour leur propre patrie.

L'édit dit « de réunion » de 1532. La colonisation commence en 1515, après la mort de la duchesse Anne (1514) et du roi Louis XII (1515), et s'accroît à partir de 1532. Le roi François Ier ayant épousé la duchesse Claude, fille aînée de la duchesse Anne, au mois de mai 1515, par la volonté de son père Louis XII, un an et demi après la mort de sa mère la duchesse Anne, gouverne la Bretagne sans aucun partage, sa femme Claude étant une sorte de débile mentale, peu intéressée par le duché de Bretagne, étant par son père et par sa mère la descendante des rois de France tout autant que des ducs de Bretagne.

La cause principale de l'instauration du « nouvel ordre » mis en place par la France, n'est pas l'acceptation de « l'Union » avec ce pays, mais l'absence d'armée bretonne capable de s'opposer aux manœuvres de corruption, d'intimidation, d'achat des consciences exercées par le pays voisin. Faute de pouvoir faire autrement, les Bretons s'inclinent ; ces naïfs se mettent à

rêver que d'avoir un roi commun avec les Français va leur permettre de continuer à vivre leur vie nationale. Ils vont être cruellement démentis : en très peu d'années, la force étant du côté du plus fort et des plus malhonnêtes, les Français éliminent les héritiers légitimes au trône de Bretagne, anéantissent la fonction de premier ministre, détruisent le gouvernement, prennent le contrôle de toutes les nominations civiles et militaires, exploitent le pays comme une ferme, et l'éliminent de toute possibilité de participer à la vie internationale.

(Ce texte est une introduction à l'article consacré à la colonisation de la Bretagne par la France, qui contient toutes les preuves, et un appareil de références impressionnant).

BIBLIOGRAPHIE.

Bretagne – Bretagne, Injures anti-bretonnes.

Ferro Marc, Histoire des colonisations, Paris 2020, éditions du Seuil.

Le Moy A., Remontrances du Parlement de Bretagne au XVIII^{ème} siècle, Paris 1909, éditions H. Champion.

Le Moy A., Le Parlement de Bretagne et le pouvoir royal, Paris 1909, éditions H. Champion.

Mélenec Louis, Résistance, île de sein, article publié par le site BZH réflexion.

Mélenec Louis, Livre Bleu de la Bretagne, téléchargeable sur la toile.

Mélenec Louis, Colonisation, Macron, la haine des ignares.

Mélenec Louis, Les crimes commis par la France en Bretagne.

Morvan Françoise, Le monde comme si, Paris 2002, Actes Sud. Madame Morvan a déclenché sa fureur contre ceux qu'elle considère comme des collaborateurs des Allemands, mais ne dit jamais rien de la colonisation de la Bretagne par la France. Elle est maintenant, pourtant, rééduquée.

Ozouf Mona, L'école, l'église et la République, Paris 1982, éditions Cana Jean Offredo.

Mona Ozouf, qui a tant dénoncé les colonisations, a omis de parler de la colonisation de la Bretagne par la France. Pourtant, son père, Yann Sohier, fut un héros breton, et pas des moindres.

Pervillé Guy, Qu'est-ce que la colonisation ? Revue d'histoire moderne et contemporaine, Persée 1975.

Planiol Marcel, tome 5, pages 29 et sv; 50; 55 et sv., 59, 68, 74 et sv., 80, 90 et sv., 95 et sv.

....

Rebillon Armand, Les Etats de Bretagne de 1661 à 1789.